



## Scrutin référendaire du 22 août 2021

### Vote par correspondance

Aux propriétaires uniques, occupants uniques d'un établissement d'entreprise, copropriétaires indivis d'un immeuble et cooccupants d'un établissement d'entreprise

#### Personnes physiques et personnes morales

Règlement numéro 644-21 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 315 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues de Vénus, de Mercure et de Saturne

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par M. Stéphane Parent, président du scrutin référendaire :

- **Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
  1. Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le 27 avril 2021 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
  2. Avoir transmis à la Municipalité de Cantley, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le 23 juillet 2021.
- La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- **Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
  1. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, situé dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le 27 avril 2021 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
  2. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le 27 avril 2021.
  3. Avoir transmis à la Municipalité de Cantley, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 23 juillet 2021.
- La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- **Aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le 27 avril 2021**, que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
  1. Avoir désigné au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le 27 avril 2021.
  2. Avoir transmis à la Municipalité de Cantley, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 23 juillet 2021.

#### **PRENEZ NOTE QUE :**

- la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le 23 juillet 2021, mais **au plus tard le 6 août 2021** (dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire;
- toute personne habile à voter inscrite sur la liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président du scrutin référendaire au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le 6 août 2021.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau du président du scrutin référendaire. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la Municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que toute personne habile à voter inscrite sur une liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président du scrutin référendaire.

Stéphane Parent, président du scrutin référendaire  
8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Par téléphone : 819 827-3434, poste 6802  
Par courriel : [election2021@cantley.ca](mailto:election2021@cantley.ca)

Donné à Cantley, le 13 juillet 2021



Stéphane Parent,  
Président du scrutin référendaire

**Certificat de publication**

Je, Stéphane Parent, président du scrutin référendaire, certifie par le présent que j'ai affiché le présent avis public aux endroits désignés par le conseil et dans le site Internet de la Municipalité, le 13 juillet 2021.

Cantley, le 13 juillet 2021



Stéphane Parent,  
Président du scrutin référendaire